

# Nicole Belloubet

## Le crime de lèse-Dieu n'existe pas

Aujourd'hui, la vie publique est ainsi faite que quelques mots, maladroitement prononcés en moins de dix secondes à la radio, peuvent susciter une rare polémique. Tenter d'expliquer ensuite plus clairement sa pensée est vain. Le pli est pris. Le « bad buzz » est parti. Plus rien ne s'entend dans le brouhaha des réseaux sociaux et des chaînes d'information. C'est la règle du jeu. Elle s'impose aux responsables politiques plus qu'à tout autre. Rien ne sert de le déplorer. C'est désormais ainsi.

J'en ai fait l'expérience il y a quelques jours. Lors d'une interview à la radio, on m'interrogeait sur l'« affaire Mila » [du prénom de cette lycéenne de l'Isère visée par des menaces de mort après avoir tenu des propos hostiles à l'islam]. On me demandait alors ce qui était le plus grave : insulter une religion, ou menacer quelqu'un de mort. Au fond, pour moi, à brûle-pourpoint, la question n'avait pas de sens. L'évidence est là : nul ne doit être menacé de mort, quelle que soit son expression. Rien, absolument rien, ne justifie, ou même n'explique, que l'on appelle à l'assassinat d'une personne.

Puis j'ai eu une expression qui était non seulement maladroite – ce qui est regrettable –, mais surtout inexacte – ce qui l'est plus encore : « L'insulte à la religion, c'est évidemment une atteinte à la liberté de conscience. » Maladroits, ces mots, repris de ceux exprimés dans la question posée, l'étaient à l'évidence, en donnant le sentiment que l'on pouvait établir une comparaison entre deux termes qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre et qu'on ne peut mettre en balance. Inexact, ensuite, car, juridiquement, l'insulte à la religion n'existe heureusement pas dans notre République. Seules sont réprimées les injures faites à autrui en raison de son appartenance à une religion déterminée, comme celles adressées à une personne en raison de ses origines, de ses orientations sexuelles, de son sexe...

Pour dire les choses simplement, chacun peut critiquer comme bon lui semble une religion, une idée, un concept, avec les mots de son choix. C'est non seulement heureux, mais aussi salutaire. On ne peut, en revan-

La garde des sceaux se dédit à la suite de la polémique suscitée par ses récents propos sur « l'insulte à la religion » dans le cadre de l'« affaire Mila ». Elle estime au contraire que chacun peut critiquer comme il l'entend une croyance

che, insulter les personnes, qu'elles soient croyantes ou non, d'ailleurs. C'est ce qui permet de vivre ensemble dans une société civilisée. Je regrette de ne pas avoir pu l'exprimer aussi clairement dans les quelques secondes qui m'étaient imparties ce matin-là.

Si j'ai souhaité reprendre ici la parole de manière plus posée, c'est que les écrits restent. Face à la caricature et à la polémique que mes mots ont pu alimenter mais que je trouve décalées au regard de mes convictions, il me semblait juste de dire le fond de ma pensée sur ce sujet qui enflamme notre société. Par ma formation intellectuelle, mon parcours professionnel – comme professeure, rectrice ou juge – et, surtout, par mes convictions profondes, je suis viscéralement attachée à l'idée de laïcité. Je vais sans doute énoncer ici ce qui relève pour moi de la pure évidence. Mais en ces temps troublés, quelques principes simples méritent d'être rappelés. En matière de laïcité, il n'y a pas d'accommodements possibles. C'est un bloc. Inaltérable. Non négociable. Vital.



**J'AI EU UNE EXPRESSION  
QUI ÉTAIT  
NON SEULEMENT  
MALADROITE – CE QUI  
EST REGRETTABLE –  
MAIS SURTOUT  
INEXACTE – CE QUI  
L'EST PLUS ENCORE**

La France s'est construite autour de cette idée cardinale, qui fait partie de notre ADN. Ce principe est la pierre angulaire de la République. Il repose sur la liberté de conscience et la stricte séparation des religions et de l'Etat. Et si la laïcité renvoie à un régime juridique, elle est plus encore un esprit, un esprit français. Dans les temps actuels, ce bien est précieux, car il repose sur le respect de chacun dans ses convictions, tout en préservant la sphère publique des pressions religieuses. Or ces pressions, que nous pensions écartées au XX<sup>e</sup> siècle, sont aujourd'hui plus fortes que jamais, en revêtant de nouvelles formes, directes ou insidieuses, avec toujours, en surplomb, une violence plus ou moins explicite.

### La France n'est pas une terre de fatwas

L'« affaire Mila » a remis en lumière la question du droit au blasphème. Ce droit existe. Dans notre pays, chacun est libre de blasphémer. C'est l'évidence même. A la réflexion, je trouve que parler de blasphème est d'une certaine manière se placer sur le terrain du religieux, et entrer finalement dans le jeu de ceux qui veulent interdire une expression libre.

Par définition, qui se place hors du point de vue religieux ne blasphème pas ; il exprime une pensée, une critique, que l'on peut ensuite critiquer à son tour si on le souhaite, mais jamais en usant de menaces ou d'injures ad hominem. La France n'est pas une terre de fatwas. Nous ne sommes plus au temps de Moïse, où le blasphémateur devait mourir lapidé par la communauté. Le crime de lèse-Dieu n'existe pas, et la République a su rompre avec une tradition qui avait conduit à l'exécution du chevalier de La Barre, accusé de n'avoir pas ôté son chapeau devant une procession. Voltaire en défendit la mémoire.

A l'occasion de cette polémique, je me suis replongée dans un petit texte de Jaurès, paru en 1904 dans *L'Humanité*, puis dans *Le Populaire*, en 1930, et heureusement republié récemment, muni d'une belle préface. Il s'intitule : « Le martyr d'un libre-penseur, Etienne Dolet ». Cet humaniste fut brûlé en 1546 pour crime d'impiété et Jaurès rend hommage à ce « blasphémateur », en rappelant les devoirs qui s'imposent à chacun et en fustigeant « l'inéptie des inquisiteurs » et « la niaiserie des bourreaux ».

Les bûchers sont aujourd'hui virtuels. Ils n'en sont pas moins intolérables et menaçants, car nous savons, aujourd'hui, cinq ans après l'attentat de *Charlie Hebdo*, que les mots tuent aussi. La bêtise, l'ignorance, l'obscurantisme nous guettent à chaque pas et ne nous lâchent pas, avec une force démultipliée sur les réseaux sociaux. Une adolescente en a fait la terrible expérience et nous devons tous contribuer à la protéger et à lui permettre de retrouver le fil d'une vie normale, celle d'une jeune adulte qui s'ouvre au monde.

Jaurès avait pressenti ce qui se joue aujourd'hui : « *L'organisation du nouveau monde social de solidarité et de justice ne se fera point sans un grand effort de pensée. Les bûchers sont éteints ; mais l'obstacle demeure, des inerties, des routines, des préjugés, des ignorances. Le vrai moyen d'honorer les martyrs de la pensée comme Dolet, c'est de créer en soi, par un travail de tous les jours, la liberté de l'esprit, la puissance de la vie intérieure.* » Il concluait, optimiste : « *Le droit supérieur de la conscience libre ira s'affirmant.* » J'ai toujours partagé cet optimisme, quels que soient les obstacles, et parfois la sensation de retours en arrière. Ce fut la raison pour laquelle j'ai choisi d'enseigner et c'est cet engagement qui me porte aujourd'hui encore. ■